



A Madame la Ministre de l'Éducation nationale,
A Madame la Directrice générale de l'enseignement scolaire,
Copie au conseil supérieur des programmes

Le 27 janvier 2016

Objet : allègement du programme de Sciences économiques et sociales en classe de seconde

Madame la Ministre, Madame la Directrice générale,

Dans le cadre de l'actuel bilan de la réforme du lycée, les signataires de cette lettre demandent que le programme de sciences économiques et sociales (SES) de la classe de seconde puisse être allégé à la rentrée scolaire 2016.

Le programme en vigueur depuis la rentrée 2010 propose en effet aujourd'hui dix questions, les enseignants devant en traiter obligatoirement huit (cinq étant des questions obligatoires, communes à tous les enseignants, et trois devant être sélectionnées au choix des enseignants parmi les cinq questions restantes).

Ces exigences sont cependant très vite apparues problématiques. Face à des élèves de seconde qui découvrent un nouveau champ disciplinaire, le plus souvent en classe entière et dans le cadre d'un enseignement d'exploration d'une heure et demie par semaine, les enseignants doivent le plus souvent se contenter d'un nombre bien inférieur de questions. Ceux qui tentent de respecter les prescriptions programmatiques le font souvent au détriment de pratiques pédagogiques diversifiées mieux à même de placer les élèves en situation de réussite.

Aussi, étant données les conditions actuelles d'enseignement des SES en seconde, il nous semble à la fois nécessaire et raisonnable de proposer, après 5 ans de mise en œuvre du nouveau programme de seconde en SES, que ce dernier soit allégé. Cela pourrait par exemple se faire en limitant à six (au lieu de huit) le nombre de questions devant être traitées, dont trois seraient des questions obligatoires, communes à tous les enseignants, et trois devant être sélectionnées au choix des enseignants parmi les sept questions restantes.

Nous espérons vivement que vous saurez entendre cette proposition qui ne nécessite ni réécriture des programmes ni réécriture des manuels scolaires, et ne consiste qu'en un simple aménagement technique, et nous tenons à votre disposition afin que notre proposition puisse être mise en œuvre à la rentrée 2016.

Signataires : APSES, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, SNES-FSU, SUD Education.